Communiqué de Presse
Comité syndical des 11 et 19 mars 2015

Le Comité syndical de l'Etablissement public Loire s'est réuni le 11 mars à ORLEANS, sous la présidence de Jean-Pierre LE SCORNET. Malgré l'absence de quorum, les différents points de l'ordre du jour ont été examinés par les 17 délégués présents. Réuni à nouveau le 19 mars à SAUMUR, le Comité syndical a alors pu délibérer.

Sur la partie financière, on retiendra le vote du Compte Administratif 2014 et du Budget supplémentaire 2015. Sur la partie stratégique : les avis rendus sur les projets de SDAGE et de PDM 2016-2021, ainsi que sur le projet de PGRI.

Sous l'angle institutionnel, un point a été fait sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) sur le bassin de la Loire et ses affluents.

Par ailleurs, sur le plan opérationnel, on notera plus particulièrement des décisions en lien avec des actions relatives à l'exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest, à la prévention et la réduction du risque inondation, également à la valorisation du patrimoine.

Vote du Compte Administratif 2014 & Budget Supplémentaire 2015

Concernant le **CA 2014**, il a été constaté un résultat global de clôture consolidé (budgets principal et annexe) à hauteur de près de 5 M€, en baisse de 8,65 %, cela avant la prise en compte des restes à réaliser.

Pour mémoire, la Chambre Régionale des Comptes du Centre, dans ses observations définitives de 2001, avait jugé opportun d'attirer l'attention sur « *l'augmentation régulière des résultats constatés aux comptes administratifs* », invitant en cela à la résorption de l'« *excédent* ». Dans ses observations définitives de 2013, elle a constaté le résultat des efforts produits, à savoir « *la très forte réduction [des] excédents cumulés, depuis 2011* », et invité dès lors à faire preuve de vigilance à cet égard.

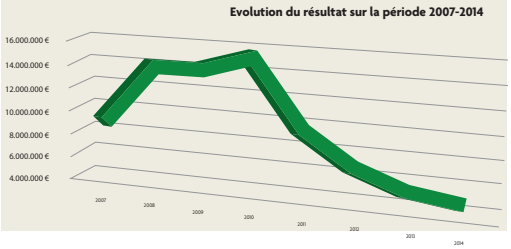

L'adoption de projet de **BS 2015** n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire. Il avait pour principal objectif d'inscrire les résultats constatés au CA 2014, ainsi que d'intégrer quelques ajustements de crédits nécessaires. Par ailleurs, cela a permis de constater les restes à réaliser de l'exercice budgétaire 2014.

Eléments de bilan social

En complément des informations communiquées régulièrement sur les aspects budgétaires et financiers des interventions de l'Etablissement, il est apparu opportun de présenter la série complète d'éléments de bilan social, actualisée au 31 décembre 2014.
A titre d'exemples, les 4 graphiques ci-contre retracent l'évolution de la répartition des effectifs par catégorie, par filière, hommes/femmes ainsi que l'évolution de la moyenne d'âge.

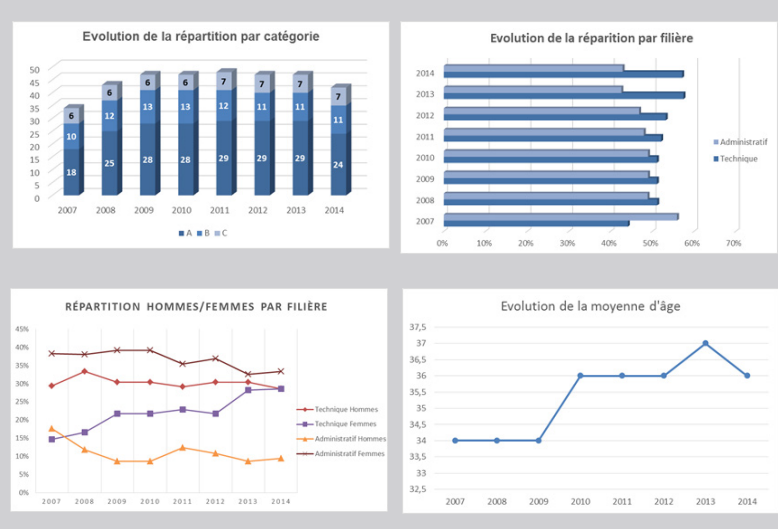

L'Etablissement public Loire, au service des 50 collectivités (7 Régions, 16 Départements, 18 Villes Agglos et Métropoles et 9 Syndicats intercommunaux) qui le composent actuellement, contribue depuis plus de 30 ans à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Maître d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, avec un caractère interrégional ou interdépartemental, ses réalisations innovantes se concentrent sur la gestion des ressources en eau des ouvrages de Naussac et Villerest (soutien d'étiage et écrêtement de crues), la prévention et la réduction du risque inondation, la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation, l'aménagement et la gestion des eaux ainsi que la valorisation du patrimoine.

www.eptb-loire.fr

Projets de SDAGE & PDM

Sous réserve de la prise en considération de ses observations, l'Etablissement a émis un avis favorable sur les projets de SDAGE et de PDM Loire-Bretagne.
Les commentaires, recommandations et propositions, formulés dans un esprit constructif, portent de manière logique sur les domaines privilégiés d'intervention de l'Etablissement.
Parmi les remarques d'ordre général, on relèvera simplement les 3 premières :

- *En tant que structure porteuse de 8 procédures SAGE actuellement, l'Etablissement souligne la volonté affirmée de préserver, à l'échelle des périmètres de SAGE, la possibilité de définir une politique adaptée à leur territoire. Il semble toutefois important d'émettre quelques interrogations quant aux faisabilités technique et financière de mise en œuvre de certaines dispositions incombant aux CLE dans des délais impartis.*
- *Cette situation impose de porter une attention toute particulière au développement de toutes les synergies possibles, entre SAGE bien entendu, et plus largement entre les différents vecteurs d'organisation à l'échelle du bassin. Dans cet ordre de considérations, pourraient être expérimentées des modalités innovantes d'organisation dans un contexte d'adaptation aux changements comportementaux.*
- *S'agissant de la prise en compte de l'adaptation au changement climatique, elle suscite l'adhésion de l'Etablissement qui, dans son avis sur le SDAGE en vigueur, avait déjà marqué un intérêt tout particulier sur cet enjeu. Il peut toutefois être regretté qu'aucune orientation ou disposition spécifique ne soit proposée pour préciser les modalités d'une démarche visant à améliorer la connaissance des impacts potentiels du changement climatique et du degré de vulnérabilité des territoires, et à définir et mettre en œuvre des mesures d'adaptation.*

>>> www.eptb-loire.fr/avis_sdage

Plan de gestion du risque inondation

Là encore, sous réserve de la prise en considération de ses observations, l'Etablissement a émis un avis favorable sur le projet de PGRI.
Parmi les remarques liminaires, on relèvera les 3 suivantes :

- *De nombreuses dispositions concernent exclusivement les TRI dans le cadre notamment de la définition du contenu des SLGRI, ce qui pourrait conduire à la fois à des décrochages stratégiques comme opérationnels de certains territoires non négligeables en termes de solidarité, et à des désengagements (notamment en matière de financements et de maîtrises d'ouvrage) dans les territoires exposés hors TRI.*
- *La question de la prise en considération, à sa juste mesure, du caractère global d'un événement qui concernerait l'ensemble du bassin fluvial (on pense spontanément à une grande crue de la Loire du type de celles du 19e siècle) reste également en suspens, avec le risque induit d'accentuer une vision parcellaire et non pas solidaire de la gestion du risque inondation, des sources à l'estuaire.*
- *Compte tenu de l'enjeu très important qu'il représente et tel qu'il est spécifié par la directive inondations, il apparaît également regrettable que le PGRI Loire-Bretagne ne traite pas en conséquence l'aspect de la réduction des conséquences négatives des inondations sur les activités économiques, volet qui mériterait donc d'être développé.*

>>> www.eptb-loire.fr/avis_pgri

Prévention des inondations : Mise en oeuvre des préconisations concertées dans le cadre d'études

Un point d'avancement sur les études de vals de Loire dans le Giennois ainsi que sur la mise en oeuvre des préconisations de l'étude globale de réduction du risque inondation dans le bassin du Loir a été présenté en séance.
S'agissant des vals dans le Giennois, une trentaine de mesures ont été identifiées, réparties sur 5 axes selon la nomenclature des PAPI (*www.plan-loire.fr/val-giennois*).

Concernant le bassin du Loir, les 32 propositions d'actions convenues ont été intégrées au volet inondation du SAGE Loir.
Il est prévu que le suivi de leur état d'avancement soit complété par des réunions d'information ainsi que des visites de terrain à destination des élus et techniciens (*www.plan-loire.fr/etude-loir*).

GEMAPI : Point d'information et suites à donner

Un point d'information sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI a été effectué en séance permettant de rappeler la mise à disposition sur *www.eptb-loire.fr/gemapi* des éléments de restitution de la réunion du 4 février dernier, organisée en lien étroit avec les services de l'Etat et qui a réuni quelques 250 participants.

A cet égard, il a été convenu la poursuite de l'analyse en s'appuyant, d'une part, sur l'organisation d'un atelier de réflexion juridique sur la GEMAPI, d'autre part, sur un travail d'approfondissement avec les Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement, en lien également avec les SICALA. L'objectif étant d'avancer plus concrètement encore dans l'appréhension des perspectives d'évolution de l'organisation territoriale.
Il a également signalé la participation de l'Etablissement à la mission d'appui technique de bassin relative à la compétence GEMAPI (arrêté préfectoral du 27 février 2015) présidée par le Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne.

Valorisation touristique du patrimoine industriel du barrage de Villerest

A la suite des travaux de reprise d'étanchéité sur les vannes de demi fond du barrage de Villerest faisant appel à la mise en place d'un batardeau constitué de 8 caissons métalliques (23 m de long et 32 tonnes chacun), il a été retenu un stockage de ces derniers à l'amont immédiat de l'ouvrage. En accord avec la commune de Villerest et Roannais Agglomération, le Comité syndical a approuvé l'intégration paysagère de la zone de stockage. Programmé au printemps, cet aménagement marquera par ses composantes l'entrée dans le périmètre de la Zone Natura 2000 « Gorges de la Loire ».
Dans ce contexte, et en réponse à la proposition d'une entreprise spécialisée en « design », le Comité syndical avait déjà donné son accord pour que soit réalisée une oeuvre d'art éphémère sur le parement aval du barrage de Villerest. La mise en valeur de l'ensemble du site du barrage devrait permettre d'augmenter les retombées économiques locales par l'attrait touristique suscité.

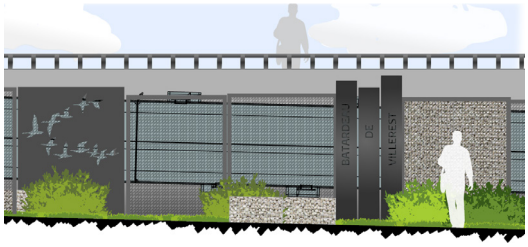

Partenariat avec la Mission Val de Loire

Le Comité syndical a autorisé la signature d'une convention de partenariat technique entre l'Etablissement et la mission Val de Loire, par laquelle ils s'engageraient dès 2015 à mettre en œuvre des actions de coopération sur les thèmes tels que : la réduction de la vulnérabilité aux inondations du patrimoine culturel, la valorisation d'actions pédagogiques en faveur du jeune public, l'adaptation aux impacts du changement climatique.

contact : sylvie.asselin@eptb-loire.fr